

COMMUNE
DE
OBERMODERN-ZUTZENDORF

Accusé de réception en préfecture
067-216703470-20230828-pvchasse-280823-AI
Date de télétransmission : 28/08/2023
Date de réception préfecture : 28/08/2023



PROCES-VERBAL
CONSULTATION PAR ECRIT DES PROPRIETAIRES DES FONDS SITUES SUR
LE TERRITOIRE COMMUNAL DE LA CHASSE
Bail de chasse 2024-2033

En application de l'article L 429-13 du Code de l'environnement, les propriétaires des fonds situés sur le territoire communal de la chasse ont été consultés par écrit, avec un délai de réponse fixé au 26/08/2023 en vue de l'affectation du produit de la location de la chasse pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Les propriétaires ont été informés que :

- ✓ La décision d'abandon doit être prise expressément et à la majorité des deux tiers des propriétaires représentant les deux tiers des surfaces chassables ;
- ✓ Les propriétaires ont été informés que le produit de la location en cas d'abandon du produit de la chasse sera destiné pour partie à la couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances « accident agricole » et à l'intérêt collectif local.
- ✓ La majorité requise n'est pas atteinte, le produit est reversé aux propriétaires.

Les résultats de la consultation sont les suivants :

- Nombre de propriétaires concernés : **954**
- Surface totale des terrains concernés : **1261 ha 38 a 19 ca**
- Nombre de propriétaires ayant décidé l'abandon : **664**
- Surface globale appartenant à ces propriétaires : **1167 ha 06 a 72 ca**

En conséquence, le maire constate que la majorité requise est atteinte pour **l'abandon du produit de la chasse à la commune.**

Le présent procès-verbal sera affiché ce jour.

OBERMODERN-ZUTZENDORF, le 28 août 2023

Le Maire
Helmut STEGNER

